

Réforme orthographique : note présentée par M. Gréard à la commission du Dictionnaire de l'Académie française

Autor(en): **Gréard**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise
d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **22 (1893)**

Heft 10

PDF erstellt am: **27.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1039653>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Sous le rapport économique et moral, cette époque peut soutenir la comparaison avec l'époque actuelle.

Voici maintenant un tableau d'absences illégitimes des écoles rurales du district de Morat du 1^{er} mai 1837 au 1^{er} mai 1838. Il a été fait par M. le pasteur Roux comme annexe au mémoire adressé aux communes de Courgevoux et de Meyriez.

ÉCOLES	ÉLÈVES		Total	ABSENCES		Instituteurs
	Garçons	Filles		Total	par tête	
Lugnorre	302	29	59	57	1	1
Chiètres	102	116	218	137	1	2
Môtier	31	21	52	59	1	1
Praz	45	59	104	262	2 1/2	1
Nant	28	27	55	128	2 1/2	1
Freschels	33	37	70	266	3 1/2	1
Champagny	21	21	42	274	6	1
Lourtens	28	21	49	217	4 1/2	1
Buchillon	27	25	52	164	3	1
Oberried	71	64	135	592	4 1/2	2
Charmey	42	59	101	468	4 1/2	1
Courlevon	28	26	54	405	7 1/2	1
Jentes	27	30	57	509	9	1
Ormev	61	40	101	884	8 1/2	1
Agrimoine	18	22	40	381	9 1/2	1
Montilier	28	51	79	899	11 1/2	1
Châtel	47	37	84	1011	12 1/2	1
Salvagny	49	51	100	1574	15 1/2	1
Meyriez	13	10	23	791	35	1
Courgevoux	39	38	77	2851	38	1, 1 inst ^{co}
Sugiez	50	52	102	264	2 1/2	1
Total	818	836	1654	12242	7	24

RÉFORME ORTHOGRAPHIQUE

Note présentée par M. GRÉARD à la Commission
du Dictionnaire de l'Académie française ¹

Au cours de la préparation de la première édition du Dictionnaire, Furetière disait un jour : « Ils ne se pressent pas et ils ont raison.

¹ L'ensemble des propositions contenues dans cette note a été adopté par la Commission ; on a marqué d'un astérisque celles dont, en raison de leur importance, la Commission a cru devoir réserver l'examen à l'Académie.

Leurs règles intéressent tout au plus quelques centaines de personnes ; ils ont fait de la langue un fief. » Était-ce une réponse à ce passage de la déclaration de l'arrêt d'enregistrement de 1636 : « Les membres de l'Académie ne connaîtront que... des livres qui seront par eux faits ou par autres personnes qui le désireront et voudront ? » Au fond la boutade portait. L'usage de la langue française était, même en France, le privilège d'une élite : de la cour, de l'Eglise, de la magistrature, du théâtre, de quelques gazetiers qui, de Paris, envoyaient les nouvelles dans les provinces. Même pour cette élite, les règles n'étaient pas fixées. L'orthographe de Bossuet, la preuve en a été faite, varie presque d'année en année. Vaugelas disait que, d'un bout d'un volume à l'autre, un écrivain ne pouvait pas être sûr d'être d'accord avec lui-même et de finir comme il avait commencé.

La langue française avait à peine droit de cité dans l'enseignement. C'est sur le psautier latin que les enfants apprenaient l'alphabet à l'école ; au collège, c'est en latin qu'on leur parlait et qu'ils devaient parler entre eux, dans les classes, pendant les récréations, en promenade, partout. L'essai de substitution du français au latin, timidement inauguré par l'Oratoire, poursuivi avec plus de hardiesse par Port-Royal, était tombé dès que Port-Royal n'avait plus été là pour le soutenir. Le *De ratione dicendi et docendi* du P. de Jouvençy date de 1692, et en 1762, l'année de l'expulsion des Jésuites, ses préceptes étaient pratiqués, comme ils avaient été rédigés, en latin. Pen s'en était fallu, enfin, que ce ne fût en latin que Rollin eût, à son tour, écrit le *Traité des études* ; ses amis, qui n'ignoraient pas qu'il n'avait commencé à écrire en français qu'à plus de soixante ans, admiraient avec quelle élégance il s'en était tiré.

Si, dans cet intervalle et depuis l'édit de Villers-Cotterets, le français était devenu la langue des actes publics et de la diplomatie, si les souverains étrangers se piquaient de le cultiver pour eux-mêmes et d'en entretenir autour d'eux l'usage, si au dix-huitième siècle les savants et les hommes de lettres en devaient acquérir tant bien que mal le maniement pour suivre le mouvement des idées, au-dessous de ces cercles restreints et choisis, le français était ignoré, presque dédaigné. C'est sous le patronage et grâce au truchement de l'anglais, du hollandais, du portugais, de l'espagnol, de l'italien, dit l'abbé de Saint-Pierre, que nos aventuriers et nos colonisateurs abordent les parages de l'Amérique ou de l'Océanie. Quand Dupleix et La Bourdonnais pénétrèrent dans les Indes, ils eussent été bien en peine, de leur propre aveu, s'ils n'avaient su que le français.

Les temps sont changés. Dans quel coin de la France n'écrit-on pas aujourd'hui ? Je ne parle pas seulement de l'invasion du journalisme. Les statistiques de l'instruction publique faisaient autrefois le dénombrement sur ceux qui savaient tenir une plume ; on compte aujourd'hui ceux qui ne le savent pas. L'étude de la langue française est devenue la base de l'enseignement primaire, et l'enseignement secondaire moderne y cherche son principal appui. Des milliers de maîtres l'enseignent à des millions d'enfants. Il faut qu'au jour de l'épreuve finale — certificats d'études et baccalauréats, — toute cette jeunesse soit dressée à écrire correctement, j'entends suivant les règles strictes. D'autre part, tandis qu'à l'étranger la langue française est considérée comme le complément nécessaire d'une éducation distinguée, nous nous efforçons nous-mêmes d'en répandre l'usage dans nos colonies et dans les pays qui les environnent. Pour seconder ce mouvement de propagande, pour alléger l'enseignement de difficultés

inutiles et lui rendre l'aisance nécessaire aux études multiples qui se disputent les années aujourd'hui si courtes de l'éducation, pour mettre enfin à la portée de tous ceux qui en ont besoin un instrument plus commode, on a demandé que le mécanisme de la langue fut révisé et l'orthographe simplifiée. L'émotion, très vive à l'origine, paraît aujourd'hui moins excitée. L'inquiétude subsiste d'autant plus profonde qu'en d'autres pays, en Allemagne surtout, ce travail de simplification a été résolument entrepris et se poursuit. Une instruction officielle, destinée à apaiser les esprits par la reconnaissance publique de certaines tolérances, n'a fait qu'irriter l'impatience en y ajoutant la confusion. Une circulaire pouvait-elle se substituer au Dictionnaire ou faire loi contre lui ? L'opinion n'a pas suivi ces tentatives de réforme administrative. C'est à l'Académie qu'elle avait adressé son appel. Elle l'a maintenu, et elle attend.

Nous ne saurions nous plaindre de cette déférence. Est-il beaucoup d'autorités qui inspirent ce respect ? Nul n'ignore sans doute qu'une édition nouvelle du Dictionnaire est une œuvre de longue haleine, que plusieurs générations seront appelées à y mettre la main et que nous ne pouvons lier nos successeurs. Mais les graves intérêts d'éducation nationale, de relations étrangères, d'expansion coloniale, qui sont engagés dans la question, ne permettent pas d'en différer davantage l'examen : et, puisque la tâche nous est échue de commencer la révision, c'est à nous que le devoir s'impose d'en discuter les principes.

I

Les publicistes qui ont pris part avec plus ou moins d'ardeur à ce qu'on a appelé l'*agitation orthographique* peuvent se diviser en trois catégories : ceux qui demandent tout, ceux qui n'accordent rien et ceux qui sont prêts à faire quelque chose.

Ceux qui demandent tout ont un système. Ce n'est qu'au nom d'un système qu'on peut se permettre ces exigences. Il se résume en un mot : écrire comme on parle. La règle de l'orthographe ou, comme on dit, de la graphie, c'est pour eux la prononciation. Un signe par son, un son par signe. L'idée n'est pas nouvelle : elle date du seizième siècle. Elle a été soutenue à la Renaissance non sans esprit par Mgr Meigret, Péletier, Ramus, reprise plus tard avec passion par Perrot d'Ablancourt et Bauzée, de nos jours par Marle. On nommait meigrettistes ceux qui se sont appelés aujourd'hui eux-mêmes, du nom générique qui répond à leur chimère, les phonétistes.

La chimère a été combattue dès sa naissance par Henri Estienne. Au dix-septième siècle, Bossuet lui opposait cette remarque de bon sens : « Il ne faut pas souffrir cette fausse règle d'écrire comme on prononce, parce que, en voulant instruire par là les étrangers et leur faciliter la prononciation de notre langue, on la fait méconnaître aux Français mêmes... Si on écrivait *tans*, *chan*, *émais* ou *émés*, *anterreman*, qui reconnaîtrait ces mots ? On ne lit pas lettre à lettre ; mais la figure entière du mot fait son impression tout ensemble sur l'œil et sur l'esprit, de sorte que, quand cette figure est considérablement changée tout à coup, les mots ont perdu les traits qui les rendent reconnaissables à la vue, et les yeux ne sont pas contents. » « Une autre raison qui me semble bien à propos, avait dit le premier Théodore de Bèze, est que l'écriture doit toujours avoir quelque chose de plus élaboré et de plus accoutré que la prolation (la prononciation) qui se perd incontinent. » Et l'on

ajoutait, comme on a répété plus d'une fois dans ces derniers débats : Qui peut concevoir une langue remise au parler des différentes régions de la France, au Provençal et au Flamand, au Breton et au Basque, au Franc-Comtois et au Gascon ? Arrivât-on par miracle à composer un alphabet qui, pour un jour, mit d'accord l'écriture et la prononciation, dès le lendemain elles varieraient, non seulement de pays à pays, mais de ville à ville, de quartier à quartier, de sexe à sexe, d'homme à homme, et, dans le même homme, selon l'âge, la santé et l'humeur ? A quoi les phonétistes répondent, aujourd'hui ainsi qu'autrefois : Le régulateur s'établira par l'usage. Et aujourd'hui, — c'est là qu'est le progrès, — pour être plus sûr de voir fonctionner le régulateur, on le crée. Rien de plus facile, dit-on, que de régler la prononciation de la langue comme on règle les poids et les mesures, d'après le type légal. Il suffit que l'Académie possède un phonographe étalon, auquel des différents points du pays, on vienne de temps à autre prendre l'accord. « L'appareil sauvegardera l'incorruptibilité des sons français à travers les siècles. » Telle est la déclaration authentique.

Quelques indépendants, il est vrai, n'admettent pas ce contrôle. Ils laissent à chacun la liberté de prononcer et d'écrire à sa façon. C'est la pure discipline de l'abbaye de Thélème : « Fay ce que voudras. » Mais les doctrinaires du phonétisme repoussent cette prétention avec vigueur. Ils considèrent l'unité de la prononciation comme une des formes nécessaires de l'unité nationale, et, pour sauver le régulateur, ils n'invoquent rien moins que les glorieux souvenirs auxquels se rattache l'unification de la France consommée par la Révolution.

Les plus emportés d'ailleurs ne font pas difficulté de l'avouer : ils n'ont point la prétention d'obtenir sur-le-champ tout ce qu'ils désirent. « Le phonétiste, disent-ils, accorde aux usages, aux préjugés mêmes le droit de ralentir la réforme... Peut-être, en se plaçant dans l'absolu, pourrait-il demander d'écrire *katrom* pour *quatre hommes* ; mais à quoi bon, puisqu'ils n'y arriveraient pas ?... Le phonétisme pour but idéal, la modération pour règle immédiate !... »

Même lorsqu'elles ne sont pas ainsi combattues ou amendées par leurs propres partisans, de telles conceptions ne sont pas à craindre, quelle que soit l'autorité des savants qui les soutiennent. Elles répugnent au bon sens public qui a bientôt flairé le danger d'un retour à la barbarie et qui se cabre. Mais l'inévitable conséquence de ce radicalisme, c'est qu'il excite en sens contraire l'esprit de conservation.

Ici, toutefois, il faut distinguer. Il y a en orthographe, comme en tout le reste, conservateurs et conservateurs. Il y a d'abord ceux qui tout simplement n'entendent point qu'on change leurs habitudes et qu'on les renvoie à l'école avec leurs enfants : telle ils ont appris jadis à écrire l'orthographe, telle ils veulent l'écrire toujours et obliger tout le monde à l'écrire comme eux. Il y a, d'autre part, ceux pour qui l'habileté à éviter les pièges ou à vaincre les difficultés de la langue est le signe, la forme visible d'une certaine supériorité d'éducation et qui ne veulent rien perdre de ses avantages. Le nivellement grossier d'une orthographe sans mystère, banale, accessible au premier venu, blesse leurs instincts aristocratiques : *odi profanum vulgus et arceo*. Il y a enfin les poètes, habitués à trouver dans les irrégularités de la langue toutes sortes de ressources pour rendre les nuances de l'harmonie, de la couleur, du sentiment, et qui craignent qu'on ne porte la main sur leur trésor.

Des premiers, il ne faut rien espérer. Ce sont les mêmes gens qui protestent contre l'ouverture des grandes voies réclamées par l'hygiène générale, parce qu'elles troublent le cours ordinaire de leur petite promenade, ou qui empêcheraient, s'ils le pouvaient, de substituer, dans les jardins publics, de jeunes plants aux vieux arbres épuisés, parce que depuis cinquante ans ils ont l'habitude de venir se reposer sous ce qui leur reste d'ombre. Leur égoïsme est irréductible. Ils ne peuvent se rendre compte que chaque génération n'a pas seulement à jouir de l'heure présente, mais qu'elle doit préparer pour ses descendants la vie du lendemain. Ils n'ont jamais compris la douce et mâle sagesse des conseils du vieillard de La Fontaine :

Mes arrières-neveux me devront cet ombrage.

Aux aristocrates de l'orthographe, il suffira de faire remarquer que le génie d'un idiome réservera toujours ses secrets à ceux-là seuls qui sont capables de l'approfondir, et qu'après toutes les réformes il subsistera encore assez de fautes à commettre pour marquer les distinctions et maintenir les distances. Quant aux poètes, ces divins créateurs de la langue avec le peuple — car quoi qu'en ait dit Dumarsais, la langue ne se fait pas toute aux halles, — ne savent-ils pas que de Ronsard à Renan, de Montaigne à Victor Hugo, en passant par Racine, Fénelon, La Fontaine, la Bruyère, Montesquieu, Rousseau, Buffon, Chateaubriand, l'orthographe usuelle a été bien des fois maniée et remaniée, écourtée, allongée, transformée, sans que les sources du grand art en fussent appauvries, sans que la pensée ou la rime aient eu à en souffrir ? Corneille, Bossuet, Voltaire ont été de leur temps des réformateurs décidés : quelle garantie plus sûre ! Ce qu'il faut bien que tout le monde arrive à reconnaître, c'est que, depuis trois siècles, à chaque édition du Dictionnaire, les simplifications ont été, par définition, par tradition, un des plus impérieux devoirs de l'Académie. L'unique question a toujours été, comme elle est aujourd'hui, de les faire avec mesure et opportunité.

Dictionnaire de l'usage, le Dictionnaire de l'Académie doit régler l'usage en s'y accommodant. Or, par cela même qu'il dépend des idées, des mœurs, des intérêts qui se modifient avec la vie d'un peuple, l'usage est essentiellement variable. Le mouvement est la loi du langage, a dit le grammairien Varron. Et comme le développement de l'activité humaine s'accélère avec le développement de la civilisation, la conséquence naturelle, nécessaire, est qu'au fur et à mesure que la pensée s'étend à un plus grand nombre de sujets, les signes destinés à en fixer l'expression deviennent plus simples. Si l'opinion publique, qui ne s'est jamais privée de railler l'œuvre de l'Académie, persiste néanmoins dans une confiance illimitée en ses arrêts, c'est qu'ils ont toujours été inspirés de cet esprit. Enrichir le fonds de la langue et en altérer les formes, tel a été, de tout temps, le double travail du Dictionnaire. Les auteurs des préfaces en font l'un après l'autre nettement profession. Comme pour mieux établir leur solidarité, la préface de 1762 reproduit textuellement sur ce point la préface de 1740. Le rapporteur de 1835 y insiste à son tour. Le dernier, celui de 1878, malgré son peu de goût personnel pour les innovations, ne peut s'abstenir de s'incliner devant le principe. Et les actes répondent aux déclarations. Il n'est pas une édition où un certain nombre de mots n'aient été dépouillés de signes

considérés comme superflus ou de lettres reconnues inutiles. On a calculé qu'en 1740 les réformes atteignirent près de 5000 articles sur 20,000.

Mais quelle a été, quelle doit être la règle de ces réformes ? La difficulté fondamentale de l'orthographe française provient de sa double origine. Formé de la transformation du latin classique, le français, comme toutes les langues à leur naissance, a d'abord été presque exclusivement parlé. Quand on commença à rédiger, on écrivit comme on put, d'après la prononciation, et la prononciation du petit nombre des clercs qui écrivaient faisant loi, l'orthographe, bien qu'irrégulière et sans principes fixes, ne manquait ni de caractère, ni de simplicité, ni de clarté. Aux approches du quatorzième siècle, la philologie naissante, travaillant à retrouver le fond primitif de l'idiome national, se mit à déconstruire et à reconstruire les mots d'après l'étymologie. Il s'agissait de substituer aux traditions les règles, aux habitudes de l'accent le principe de la racine. Deux langues vécurent alors, superposées ou juxtaposées, pour ainsi dire, et cherchant à se supplanter¹. De là ce qu'on a appelé les doublets, c'est-à-dire les mots issus l'un de la source populaire, l'autre du laboratoire des savants, et qui furent simultanément conservés : *dime* et *décime*, de *decima* ; *champ* et *camp*, de *campus* ; *métier* et *ministère*, de *ministerium* ; *sourdre* et *surgir*, de *surgere* ; *compter* et *computer*, de *computare* ; *frêle* et *fragile*, de *fragilis*, etc. Dans les vocables où la séparation s'établit ainsi, la langue conserva sa régularité relative ; aussi l'orthographe des doublets nous est-elle parvenue presque absolument intacte : ce sont comme deux courants, coulant à peu de distance l'un de l'autre, dans une même vallée, mais ayant chacun son lit propre. Mais pour le plus grand nombre des mots, les savants et les partisans de la langue traditionnelle voulurent chacun y imprimer leur marque, retrancher ou ajouter une lettre, insister sur l'accent ou sur l'étymologie, et, l'imprimerie aidant — une imprimerie savante, elle aussi, toute jeune en outre, et pleine de zèle, — les mots se trouvèrent chargés de signes ou de lettres parasites qui les défiguraient pour tout le monde².

Lorsqu'on entreprit le Dictionnaire, que pouvait-on faire ? Revenir à l'orthographe traditionnelle ou adopter l'orthographe étymologique ? Vaugelas, que Boileau tenait pour « le plus sage des écrivains », était prêt à résoudre le problème « sans tant de consultations ». « Le bon usage, disait-il, est la façon de parler de la plus saine partie de la cour. » Après avoir écouté ce qui se disait au Louvre, il se concertait simplement avec Coëffeteau, Chapelain, Patru et quelques autres sur ce qu'il appelle les mots de bonne marque ; il ne croyait point nécessaire de remonter pour « l'estude » au delà d'Amyot ni de recourir à la langue grecque ou à la latine, bien qu'il connût à fond l'une et l'autre. « Si Paris, princes, princesses, conseil, cavaliers, dames, la cour en somme, répétait après lui M^{lle} de Gournay, si

¹ Il suffira de relever ici quelques exemples. On écrivait, d'après la règle traditionnelle : *abé*, *bele*, *nape*, *neveu*, *oreille*, *lorier*, *recevoir*, *escrit*, *trait* ; d'après la règle savante : *abbé*, *belle*, *nappe*, *nepveu*, *aureille*, *laurier*, *recepvoi*, *escripture*, *traict*.

² Une édition de Rabelais, celle de Juste (1572), dit Darmesteter, imprime le mot huile, en huit lignes, de trois manières différentes : *huile*, *huile*, *huyle* (Gargantua, Prologue).

Tours et Orléans encore, qu'on répute les sœurs de Paris pour la pureté du langage, peuvent vider la question, c'est grande erreur de la laisser indécise. »
(A suivre.)

DE L'ENSEIGNEMENT DU CATÉCHISME

(Suite.)

§ 15. Exposé détaillé et réitéré des enseignements les plus importants

Le catéchiste doit avoir en vue, en premier lieu, dans son enseignement les points indispensables et essentiels de la foi et de la vie chrétienne et doit y revenir continuellement.

A. *Démonstration.* — Il serait très avantageux que toutes les vérités du salut fussent exposées d'une manière détaillée et approfondie, car elles constituent la parole de Dieu et, comme telles, destinées à l'instruction et à la sanctification des âmes; mais les circonstances ne se prêtent pas à la réalisation de ce but élevé, c'est pourquoi il est nécessaire de restreindre l'enseignement dans certaines limites. L'instruction doit être d'autant plus circonscrite que les difficultés sont plus grandes soit en raison du nombre des écoliers ou des classes, soit en raison de la quantité d'enfants moins doués, soit en raison de l'éloignement de l'école, soit en raison d'obstacles provenant de la situation des familles. Si l'on agit autrement, les enfants seraient exposés à ignorer les points capitaux de la doctrine et à rester indifférents à la vie religieuse, ce qui constituerait un grave danger pour leur salut. Que l'on enseigne donc tout le Catéchisme, mais sans oublier que certains chapitres ont beaucoup plus d'importance que d'autres; c'est pourquoi il faut distinguer ce qui est essentiel de ce qui n'est pas indispensable et porter tous ses efforts sur ce qui est nécessaire à connaître.

B. *Énumération des points essentiels.* — Parmi ces enseignements les plus importants, il faut ranger en premier lieu les vérités que tout chrétien doit savoir et croire sous peine de péché mortel. Il faut y ajouter les points qui exercent une plus grande influence sur la vie chrétienne, à savoir : 1^o La doctrine qui concerne la Rédemption; 2^o La doctrine concernant le Saint-Esprit, la grâce et les Sacrements; 3^o La doctrine de la sainte Eglise; 4^o Les enseignements concernant la famille chrétienne.

Le divin Sauveur nous a mérité la grâce par sa vie de sacrifice et sa mort sanglante sur la croix.

Le Saint-Esprit produit en nous et maintient la vie surnaturelle de la grâce.